



Communiqué de presse

Informations : +41 61 280 8188
press@bis.org
www.bis.org

24 juin 2020

La BRI encourage les banques centrales à continuer de s'adapter pour faire face au défi des paiements numériques

- Face aux mutations rapides des services de paiement, les banques centrales, garantes de la sécurité et de l'intégrité des systèmes de paiement, doivent continuer de s'adapter
- Les évolutions en cours génèrent un intérêt pour les monnaies numériques de banque centrale (*central bank digital currencies*, CBDC), qui méritent d'être prises en compte comme moyen de paiement supplémentaire
- La pandémie de Covid-19 a entraîné un bond des paiements sans contact tout en mettant en lumière les lacunes des systèmes de paiement, en particulier pour les populations pauvres, sans accès aux services bancaires

Garantes de la sécurité et de l'intégrité des systèmes de paiement, les banques centrales doivent continuer d'évoluer pour relever le défi de l'accélération des innovations numériques, souligne la Banque des Règlements Internationaux (BRI) dans son *Rapport économique annuel*.

Dans un chapitre spécial consacré aux banques centrales et aux paiements à l'ère numérique, la BRI analyse les implications de la transformation radicale qu'ont connue les systèmes de paiement ces dernières années. Elle étudie également l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les comportements de paiement.

« Les innovations, qui apparaissent de plus en plus en dehors du couple traditionnel banques centrales/banques commerciales, posent des défis que les responsables des politiques publiques doivent pouvoir relever afin d'assurer l'intégrité du système de paiement », a déclaré Hyun Song Shin, Conseiller



économique et Chef de la recherche de la BRI. « Si le secteur privé dispose des ressources en termes d'inventivité et de créativité pour mieux servir ses clients, l'établissement de fondations solides par les banques centrales assurera l'efficacité optimale de ces efforts. »

Les banques centrales contribuent de manière décisive à la préservation du système de paiement en soutenant la confiance dans la monnaie, et donc en fournissant le moyen ultime et sûr des règlements de détail (particuliers) comme de gros (établissements financiers). Leur exploitation d'infrastructures publiques et leur promotion de l'interopérabilité et de la concurrence sont également essentielles pour garantir l'accès à des services de paiement de grande qualité et peu coûteux.

Cependant, les banques centrales doivent aussi encourager l'innovation afin de remédier aux lacunes systémiques et assurer l'accès des ménages et des entreprises à des méthodes de paiement diverses, efficaces et sûres. Une solution aux confins de leur champ d'action politique est l'émission de monnaies numériques de banque centrale (CBDC), qui pourraient servir de nouveau moyen de paiement sûr, digne de confiance et largement accessible.

« À travers le monde, les banques centrales redoublent d'efforts dans leur étude des CBDC et, qu'il s'agisse d'un format de gros ou de détail, l'objectif est de créer des instruments de règlement sûrs et fiables pour effectuer des transactions dans l'économie numérique », a déclaré Benoît Cœuré, Chef du Pôle d'innovation de la BRI. « Dans le même temps, la coordination internationale des politiques peut garantir que toutes les avancées réalisées dans les systèmes de paiement permettent des améliorations en termes d'efficacité, d'intégration transfrontière, de sûreté, d'inclusion financière et d'innovation. »

Le Rapport analyse également l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les paiements de faible montant, en mettant notamment en lumière l'accès inégal des populations pauvres et non bancarisées à ces services. Il souligne le bond qu'ont connu les paiements par carte bancaire sans contact qui sont passés d'un peu plus de 27 % en septembre à plus de 33 % aujourd'hui, ainsi que la croissance rapide du commerce électronique, le recul des opérations transfrontières et la prévision d'une chute de 20 % des envois de fonds de travailleurs émigrés.

Le chapitre spécial est publié le 24 juin, suivi du *Rapport économique annuel 2020* dans son intégralité et du *Rapport annuel 2019-20* le 30 juin. L'ensemble de ces publications seront disponibles en anglais uniquement.

Note aux rédacteurs :

Le Pôle d'innovation, établi en 2019, vise à promouvoir une connaissance approfondie des tendances technologiques majeures affectant les banques centrales ; à concevoir des biens publics dans le domaine technologique visant à améliorer le fonctionnement du système financier mondial ; et à servir de centre de liaison à un réseau d'experts de l'innovation issus des banques centrales. Dans la phase initiale, des Centres d'innovation ont été mis en place à Hong Kong RAS, à Singapour et en Suisse. D'autres Centres suivront dans le cadre de la seconde phase de déploiement.